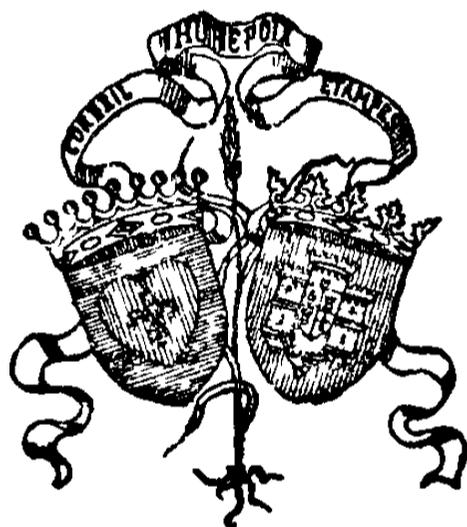


BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

18<sup>e</sup> Année — 1912



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
MCMXII

Per. 8<sup>o</sup>

12437

# NOTES

## POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINTE-CROIX, D'ÉTAMPES

---

### II

#### LES CLOCHES EN 1791-92

---

Les « Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais » ont donné en 1901 une courte analyse des fouilles opérées au cours de l'année 1895 sur l'emplacement de l'ancienne église « royale et collégiale de Sainte Croix d'Estampes » (1). Dans ce rapide procès-verbal nous avons noté au passage la découverte, en un point indiqué sur le plan dressé *ad hoc*, et qui se trouve localisé dans la première travée à gauche en entrant par le grand portail, proche l'escalier du clocher, de nombreux débris de cuivre et de bronze mêlés à des scories cupriques, des cendres et des restes de creuset. Voici d'ailleurs ce que nous écrivions à l'époque :

« ..... Enfin sur le sol, on releva une main de statue en bronze, « tenant un livre ouvert, d'un travail remarquable, une cuiller à « encens en bronze, une monnaie (coupée en deux) d'Auguste et « d'Agrippa au type du *Colonia Nemausus*, provenant certainement « des terres rapportées (2), et enfin, spécialement, entre les points

1. Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise Collégiale Sainte Croix d'Estampes 1901. — T. XIX, pp. 240 à 289.

2. Cette demie monnaie provient peut-être d'une tombe de l'époque Gallo-Romaine antérieure à l'établissement de l'Eglise S<sup>te</sup> Croix. La coutume antique de placer dans la bouche des morts le prix du passage de la barque à Caron s'est longtemps continuée. On signale

« M. N. O. du plan, une quantité considérable de scories de bronze, « mêlées à des charbons, à des morceaux de fer calciné, à de la « cendre et *jusqu'à un morceau de cloche* encore intact, mesurant « environ 0,11 × 0,09, sur 0,02 d'épaisseur. Au milieu de ces dé- « bris on releva encore de nombreux fragments de creuset écartant « toute idée d'incendie et démontrant qu'on avait fondu sur place « les cloches de l'Eglise ».

A la vue de tous ces débris localisés en un seul point nous nous étions demandé, si les résidus en question provenaient de la refonte sur place, dans les annexes de l'Eglise, vers la rue Sainte-Croix (jadis de la Savatterie), d'une cloche devenue hors d'usage à une époque quelconque, ou s'ils provenaient de la fonte en 1793 des cloches, statues, chandeliers et autres objets mobiliers de cuivre et de bronze, alors que Couturier, envoyé à Etampes par la Convention, dirigeait sur Paris des voitures entières de plomb, fer, cuivre et argenterie venant des églises dépouillées, de la ville et des environs.

La lecture des « Procès-verbaux des séances de la Société Française de Numismatique » de l'année 1907 <sup>(1)</sup> ouvre un nouvel horizon à nos hypothèses. Et comme l'hypothèse actuelle — si elle venait jamais à s'appuyer sur un document écrit, enfoui quelque part dans les Archives — aurait cela de séduisant qu'elle continuerait dans une certaine mesure la tradition d'*Etampes-atelier-monétaire* <sup>(2)</sup> nous ne pouvons résister au désir de l'exposer succinctement.

L'article en question émane de MM. Bordeaux, Blanchet, Bouchier et Sudre dont la compétence en pareille matière est universel-

de ces monnaies coupées dans un grand nombre de cimetières de l'époque mérovingienne à Hermes près Beauvais (Cf. Mémoires de la Société Académique de l'Oise, T. XI, 1880) au Mont-César (Fouilles de 187 p. 115), en Normandie (La Normandie souterraine par l'abbé Cochet, p. 356) dans la Côte d'or (Baudot, p. 206). Chose à remarquer, ces Moyens-bronzes coupés sont presque tous, pour ne pas dire tous, des moyens-bronzes au type d'Auguste et d'Agrippa — *Colonia Nemausus* — plus rarement des colonies de Copia et de Vienne. La coupure s'est opérée entre les deux têtes de manière à laisser chaque effigie intacte en signe de respect pour l'autorité impériale. La Revue Numismatique a signalé le fait de la division de monnaies romaines destinées à produire des espèces divisionnaires en harmonie avec le système monétaire Gaulois. D'après M. A. Blanchet ces monnaies coupées étaient des marques d'engagement, des « Symboles » pour la conclusion d'un marché, mais aussi de véritables monnaies divisionnaires (Cf. Revue Numismatique, Année 1897, 4<sup>e</sup> série, T. I, p. 1.

1. Revue Numismatique, 4<sup>e</sup> série, T. XI, 1907, p. 1 et suiv.

2. Un article sur la Monnaie d'Etampes est actuellement sous presse à la Revue Numismatique, et sera suivi bientôt d'un travail plus complet sur l'atelier monétaire d'Etampes.

lement reconnue et appréciée. Il a trait à des « documents manuscrits et imprimés de leur collection permettant d'éclaircir dans une large mesure la question de la fabrication des monnaies, soit frappées, soit coulées en métal de cloche ». Nous allons l'analyser le plus brièvement possible.

« Le 29 Août 1790 — disent ces Messieurs — les Etats généraux « délibérèrent pour la première fois, sur le projet de fondre les cloches et de les convertir en monnaies. Le comité des finances « déclara qu'il était de son devoir de dissiper l'erreur du public consistant à croire à la possibilité de fabriquer du numéraire avec la « matière des cloches : car ce métal est cassant et ne peut supporter « l'opération de la frappe ». Il ajouta que ce serait une opération déplorable et que si l'on faisait de la *monnaie coulée* en métal de cloche, il n'y aurait pas d'espèce plus détestable et présentant aux faux monnayeurs plus de facilités pour l'imitation (1).

« Mais l'erreur et surtout l'engouement populaire l'emportèrent « de temps à autre sur les conclusions sérieuses du Comité ». « Les « questions se posant à ce sujet furent reprises successivement sous « différentes formes ».

Le principe de la fabrication des monnaies soit *coulées* soit *frappées*, en métal de cloche, ainsi posé, MM. Bordeaux, Blanchet, Bouchier et Sudre en examinent attentivement les phases et leurs conclusions aboutissent à cette constatation que : s'il y a eu *coulage* de monnaies en métal de cloche, soit par l'industrie privée, soit par des faussaires — et ce dernier point n'est pas douteux, — la fabrication officielle s'est effectuée par la *frappe*. Mais suivons un peu leur raisonnement qui nous ramènera tout naturellement à ce qui a pu se produire à S<sup>te</sup> Croix d'Etampes.

Les 9-15 avril 1791 l'Assemblée s'occupe des monnaies d'or et d'argent et décide que les nouvelles pièces de 30 et de 15 sols porteront au revers le Génie de la France. Pour le revers des monnaies de cuivre on arrête un faisceau traversé par une pique surmontée du bonnet de la Liberté, le tout dans une couronne de chêne.

Les 17-20 Mai de la même année, une loi enjoignit de faire fabriquer dans les hôtels des monnaies du royaume, la quantité d'espèces de cuivre suffisante pour l'échange des petits assignats (2). Le 15 juin la fabrication de la monnaie de cuivre et celle du numéraire en métal

1. *Op. cit.*, p. L.

2. DEWAMIN, *Histoire du numéraire*, p. 110. Coll. P. Bordeaux, *op. cit.*, p. LI.

de cloche n'était pas sérieusement commencée car on s'en plaint. A la suite de la discussion l'Assemblée Nationale écoute les propositions du député Cussy tendant à recourir au « moulage » pour la fabrication des pièces en métal de cloche, en employant les anciens types, pour attendre les nouvelles pièces. Le 24 juin 1791 un décret inséré dans le *Moniteur* du surlendemain 26 juin contient les dispositions ci après :

ART. 1. — *Les cloches* des églises supprimées seront *fondues et coulées en monnaies* au type décrété par l'Assemblée Nationale le 9 Avril 1791 à raison de 24 pièces de un sou et de 48 demi-sous à la livre.

...Art. 6. — Les pièces servant à former les matrices seront en cuivre rouge frappées à la monnaie en quantité suffisante pour *hâter l'opération du moulage* (1).

Les députés ayant compris le danger résultant de la circulation de monnaies « moulées » rendirent successivement plusieurs lois qui furent conçues dans un esprit tout à fait contraire à ces dispositions. L'une du 3 Août 1791 décida que « le métal des cloches serait allié à une portion égale de cuivre pur et que les *flaons* qui en proviendraient seraient *frappés* en pièces de 2 sols à la taille de 10 au Marc, de un sol et un demi-sol, en proportion de taille correspondante ». L'autre des 3-6 Août maintint aux Hôtels des monnaies du royaume le privilège de fabriquer les espèces divisionnaires. La commission des monnaies établit, dans une instruction, des règles pour la fabrication des flaons et des lames à l'aide de la matière des cloches (2). Cette instruction faisait appel à « l'industrie privée » pour le moulage, non pas des monnaies, mais simplement des lames de métal de cloche, et pour la fourniture de ces lames aux ateliers monétaires « qui les recevront ou les couperont en flaons séparés, de façon à ce que ces derniers soient ensuite soumis à la frappe officielle du gouvernement ».

Ce document de 7 pages, ajoutent les mêmes auteurs, fournit tous les renseignements nécessaires pour la fonte de la matière des cloches, pour la formation des couches matrices, en sable, de dimensions appropriées, et pour le coulage du métal.

Ces « renseignements », très intéressants, consignés dans l'étude où nous puisons si largement n'ont qu'indirectement rapport avec

1. Réimp. de l'ancien *Moniteur*, vol. 8, p. 753. DEWAMIN, *Hist. du num.*, p. 120, *op. cit.*, p. LIII.

2. Coll. P. Bordeaux, *op. cit.*, p. LIV.

la question qui nous occupe. Nous en voulons néanmoins retenir ce point, à savoir : qu'aux termes de l'art. 11 de la loi du 6 Août 1791 « pour la fabrication des nouvelles espèces, le métal de cloches « devait être *allié à une portion égale de cuivre* et que les *flans* qui « en proviendraient seraient *frappés* ».

Cette particularité n'expliquerait-elle pas l'opération qui a dû se pratiquer à Sainte Croix ? L'inventaire du mobilier de l'Eglise porte la date au commencement du 13 octobre 1790. Il note qu'à ce moment le clocher renferme « quatre cloches » (1). Le 28 Décembre notification est faite aux Chanoines de la cessation des offices et le 29 l'Eglise est fermée. Le 14 juillet 1791 le monument est dépouillé de ce qu'il conservait de mobilier et d'argenterie. A part les grosses boiseries — portes, tribune, buffet d'orgue, — les autels, grilles... etc.. dont le recolement eut lieu le 25 avril 1793, tout a disparu. Le monument lui-même a été adjugé à la date du 15 Août 1792, en partie à un « maître chaudronnier » M. Angot, autre détail à retenir.

Que sont devenues les cloches qui existaient encore en Octobre 1790 et probablement en Décembre de la même année ? C'est en Avril 1791 que la décision est prise de fondre les cloches et d'en faire de la monnaie ; c'est en Août que l'on décide de mélanger le cuivre à la matière des cloches pour en faire des flans destinés à recevoir la frappe des nouvelles espèces. La descente et le bris des cloches de S<sup>te</sup> Croix doivent remonter à cette période. On fond sur place la matière de ces cloches ; on y ajoute du cuivre et du bronze tirés des statues, des ustensiles sans valeur, et l'on fabrique — *peut-être* — des lames destinées à la monnaie de Paris, atelier monétaire le plus rapproché de nous. Etampes ne figure pas en effet au nombre des ateliers accessoires — ou succursales, — ouverts à Arras (relevant de Lille) à Dijon (de Lyon) à Clermont-Ferrand (de Limoges) à Saumur (de Nantes) et à Besançon (de Strasbourg). L'officine monétaire des Mérovingiens, des Carlovingiens et des premiers Capétiens n'a pas été rouverte et si des monnaies en métal de cloche ont été *fondues* à Etampes ce ne put être que clandestinement. La chose d'ailleurs n'est nullement prouvée malgré la trouvaille, au milieu des débris de creuset et de scories, d'un fragment d'albâtre ou de marbre qui semble avoir fait partie d'un moule (2).

1. Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise Collégiale Sainte Croix. Annales de la Société Arch. et Hist. du Gâtinais, T. XIX, p. 274.

2. Ce fragment assez énigmatique, haut de 0,065 centimètres, est pour ainsi dire trian-



Mais n'allons pas plus loin dans le royaume des conjectures et contentons-nous de signaler toutes ces concordances à la sagacité des chercheurs et des spécialistes en les renvoyant aux Archives.

Peut être ces archives, si malheureusement centralisées pour les travailleurs locaux, mis ainsi dans l'impossibilité de les consulter, révéleront-elles un jour quelque détail relatif à la fonte des cloches de S<sup>te</sup> Croix, vestige bien éloigné de l'activité monétaire de notre atelier d'Etampes aux siècles écoulés.

Maxime LEGRAND.

gulaire, carré sur deux faces et évidé en cercle sur la troisième ; il porte à l'intérieur des stries superposées peu saillantes et au milieu un bourrelet d'environ 2 millimètres d'épaisseur. La substance blanchâtre et d'aspect marmoréen dont il est composé se désagrège sous l'ongle comme si elle avait subi l'action du feu. Nous n'avons pu jusqu'ici identifier sa destination.

